

Avis d'appel public à la concurrence

dans le cadre d'une occupation temporaire du domaine public pour

la création d'une escape room

dans l'Eglise Notre-Dame à Besançon.

Cahier des charges

(valant règlement de consultation)

Date limite de remise des candidatures

Le lundi 4 avril 2022 à 12h00

1. OBJET DE LA CONSULTATION :

En 2022, le siècle des Lumières sera mis en valeur à Besançon, grâce à une programmation qui accompagnera et précédera l'exposition Le Beau Siècle qui se tiendra au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Dans ce contexte, la Ville de Besançon souhaite soutenir la mise en place d'une activité de type Escape game dans l'un des éléments de son patrimoine du XVIII^{ème} siècle, l'Eglise Notre-Dame.

Cette activité pourra s'exercer du 1^{er} juin au 15 novembre, sur la base d'un planning d'ouverture et de rendez-vous programmés.

A cette fin, la Ville de Besançon souhaite confier les lieux, l'Eglise Notre-Dame, à un acteur spécialiste de l'Escape game, qui assumera l'intégralité des charges liées à la mise en place de l'activité.

Conformément aux prescriptions de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Ville procède à une procédure de mise en concurrence ayant pour objet l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public afin que l'activité présentée ci-dessus puisse être mise en œuvre.

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES LIEUX

Les locaux mis à disposition du titulaire sont situés au 30 rue Mégevand à Besançon. Il s'agit de l'ancienne église de l'abbaye bénédictine Saint-Vincent, dont une partie est affectée à l'Université de Franche-Comté.

Cet espace n'est pas déclaré en tant qu'ERP.

Description des locaux mis à disposition : l'espace d'accès latéral et l'ensemble du rez-de-chaussée de la nef.

L'ensemble étant inscrit comme Monument Historique depuis 1926, un aménagement type « boîte » est à envisager, en privilégiant les éléments autoportants et des fixations les moins nombreuses possibles et à prévoir uniquement dans les joints. Aucune modification structurelle ou ayant une nature irréversible ne sera autorisée.

La fourniture et le suivi des extincteurs sont pris en charge par la ville. Le titulaire devra fournir le plan de l'aménagement de l'escape room pour la création du plan d'évacuation par un prestataire désigné par la ville pour l'ensemble de ses plans.

La salle est déjà équipée en électricité. Le titulaire devra prévoir son installation électrique (conformité à faire vérifier par un bureau de contrôle) en se raccordant à la boîte d'arrivée. Le courant devra suffire pour couvrir les besoins, aucune possibilité de rajout de puissance n'est en effet à envisager. Le titulaire devra prévoir un éclairage de service dans son projet (pour le ménage et les pompiers). Un compteur électrique propre devra être installé.

Le bâtiment est remis en l'état indiqué ici. Aucun autre aménagement ne sera pris en compte par la ville. Tous les investissements pour la création et l'aménagement de l'Escape room sont à la charge du titulaire.

3. ACCES

Accès clients :

Il existe deux points d'accès à l'église Notre-Dame : la porte principale côté rue Mégevand et une petite porte latérale du côté de la tour, l'accès à l'étage nécessitant l'emprunt d'escaliers ne sera pas autorisé dans le cadre du présent appel à projets. Le prestataire devra organiser l'accueil en toute sécurité, la rue Mégevand étant accessible à la circulation.

Accès personnel et livraisons :

Les livraisons de matériel seront possibles. Les personnels concernés devront garer leurs véhicules individuels sur les parkings situés à proximité. Aucune place de parking n'est dédiée à l'activité, mais pour des besoins ponctuels de livraison, l'exploitant pourra déposer du matériel directement par l'entrée côté rue.

4. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Dénomination :

Le titulaire retenu devra proposer un nom pour l'escape room qui sera validé par la Ville de Besançon.

Les publics visés :

En journée : grand public (familles, amis ...)

En soirée : individuels adultes

Une intrigue accessible au grand public sera donc demandée.

Une relation forte à l'histoire de la ville de la fin du XVII^{ème} siècle à la fin du XVIII^{ème} siècle :

Le projet doit avoir un lien étroit avec l'histoire du site, il est donc attendu la création d'une intrigue qui sera soumise à la Direction du Patrimoine Historique de la Ville de Besançon. Une proposition franchisée avec une intrigue clé en main sera donc systématiquement rejetée.

Ouverture de l'activité :

Selon l'évolution des conditions sanitaires, il est demandé à ce que l'activité puisse commencer début juin jusqu'aux vacances de la Toussaint (comprises).

Créneaux d'ouverture pressentis :

Ouverture tous les jours du 15 juin au 15 septembre souhaitée, avec à minima une cadence lors des jours d'ouverture de 2 séances / jour, et 3 / jour en période de vacances y compris l'été.

Horaires : plusieurs horaires par jour, le candidat devra proposer une planification avec une montée en puissance de la cadence pour être à son maximum pendant les périodes de vacances.

Durée recommandée du jeu : 45 Min à 1H.

Les candidats devront communiquer un planning prévisionnel d'ouverture et de rendez-vous. A ce stade, et pour respecter les contraintes sanitaires, il est prévu que toutes les séances se fassent uniquement sur réservation.

Travaux et sécurité :

Les travaux sur le bâtiment ne sont autorisés. Les aménagements et décors apportés par le prestataire devront être totalement réversibles, ne porter aucune atteinte au bâtiment et être conformes aux règles en vigueur en matière d'accueil du public (matériaux ignifugés...). Le projet d'aménagement et de décor sera soumis à l'approbation des services de la collectivité.

5. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

La mise à disposition des locaux « l'église Notre-Dame » se fera gratuitement. Les locaux seront mis à disposition en l'état, et sans aucun travaux à la charge de la ville de Besançon.

Le prestataire retenu assumera la sécurité de l'usage du bâtiment, en tant qu'occupant temporaire des lieux. Le prestataire devra produire son contrat d'assurance prévoyant l'exercice de l'activité dans le lieu mis à disposition.

Une convention d'occupation des locaux à titre gratuit sera signée entre la ville de Besançon et le candidat retenu pour l'activité.

6. SELECTION DU CANDIDAT

PRESENTATION DES PROPOSITIONS

La proposition du candidat comprendra :

- Un dossier de présentation du candidat
 - Une présentation de la société, le cas échéant, avec le détail de ses statuts et sa dénomination juridique, son activité... ;
 - Les coordonnées nominatives du candidat ou du représentant de la société (adresse postale, téléphone et courriel) ;
 - Les justificatifs légaux et administratifs :
 - si le candidat est une société : un extrait du K-bis du Registre du Commerce et des Sociétés ;
 - si le candidat est en redressement judiciaire : une copie de l'ensemble des décisions prises et jugements prononcés dans le cadre d'une procédure collective ;
 - Un bilan comptable sur les trois dernières années (cas d'entreprise préexistante) ;
 - Une attestation de paiement à jour des impôts, taxes, charges et cotisations sociales (cas d'entreprise préexistante). Tout diplôme ou certification ou expérience professionnelle du candidat dans un domaine similaire à celui du projet, le cas échéant. **Sera notamment particulièrement appréciée l'expérience du candidat dans la réalisation d'un aménagement de même type dans un site classé, car ceci implique de nombreuses contraintes particulières. Sera également prise en compte l'expérience du candidat dans la création d'énigmes à caractère historique.**

- Un dossier de présentation du projet en deux parties:
 - Présentation de l'aménagement proposé
 - Note d'intention signée par le candidat personne physique ou la personne habilitée à engager la société, indiquant comment la société envisage le fait de créer une escape room dans un site inscrit aux Monuments Historiques, et la thématique choisie pour l'intrigue. L'intrigue devra être présentée de façon suffisamment précise pour que la ville de Besançon puisse se positionner. **Une proposition franchisée avec une intrigue clé en main sera systématiquement rejetée.**
 - Esquisse de l'aménagement envisagé avec une première description des éléments mobiliers et équipements projetés (une visite sur site pour voir la salle est envisageable).
 - Méthodologie et rétroplanning pour une ouverture prévue début juin 2022, si les conditions sont réunies, sinon au plus tard fin juin.

 - Présentation de l'activité commerciale envisagée et de ses modalités
 - Sur l'activité envisagée :
 - les modalités de fonctionnement prévues (réservations...) ;
 - le personnel prévu ;
 - la gamme de prix pratiqués ;

- les plages d'ouverture : journalières, hebdomadaires et jours sur la période concernée, ainsi que le nombre de jours non ouvrés d'ouverture prévus sur la période concernée.
- Sur la communication envisagée lors du lancement de l'exploitation.
- Un volet financier du projet
 - Un budget prévisionnel pour l'investissement lié à la création de l'Escape room
- Toute autre pièce que le candidat jugerait utile

La Ville de Besançon pourra demander à tout candidat ayant remis une offre toute pièce manquante. En pareil cas, la remise des pièces par le candidat interviendra au plus tard 72 h après notification de la demande, qui pourra intervenir par courriel.

7. MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Les propositions seront examinées par la commission décrite dans l'avis d'attribution et notées en fonction des critères énoncés ci-dessous.

L'évaluation portera sur 2 parties, le projet et le candidat.

La note maximale totale est de 100 points.

Le projet : noté sur 70 points détaillés comme suit :

➤ La nature du projet : notée sur 30 points

Thématique de l'intrigue et exemples de jeux : notés sur 20 points

- La note maximale sera attribuée au candidat qui proposera la thématique et des exemples d'activités les plus pertinents vis-à-vis de l'identité du site et les jeux dont la maintenance et le remplacement seront les plus aisés sans pour autant qu'ils soient trop basiques.

Aménagement prévu : noté sur 10 points

- La note maximale sera attribuée au candidat qui proposera la solution la plus optimisée en termes de fonctionnalités et utilisation de l'espace vis-à-vis de la surface disponible.

➤ Ouverture de l'établissement : notée sur 15 points

- La note maximale sera attribuée au candidat dont la proposition se rapprochera le plus des créneaux pressentis, en fonction des contraintes énoncées et des publics visés.

➤ Le fonctionnement de l'escape room : noté sur 15 points

- La note maximale sera attribuée au candidat qui proposera le fonctionnement le plus performant (système de réservation, ressources humaines...).

- Méthodologie et rétroplanning : notés sur 10 points
 - La note maximale sera attribuée au candidat qui proposera la meilleure méthodologie (y compris pour le travail en lien avec les services de la collectivité) et le rétroplanning le plus cohérent vis-à-vis d'une ouverture prévue pour juin 2022.

Le profil du candidat : noté sur 30 points

- La situation administrative et financière notée sur 10 points
 - La note maximale sera attribuée à la situation administrative et financière la plus favorable.
- Les références notées sur 20 points
 - La note maximale sera attribuée au candidat qui donnera les meilleures références en la matière.

8. DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature devront être transmis par mail, **au plus tard le lundi 4 avril 2022 à 12h00**, à l'adresse suivante : tourisme@grandbesancon.fr .

Tout dossier arrivé en retard ne sera pas pris en considération.

9. CONTACT

Les demandes de renseignements concernant cet avis d'appel public à la concurrence sont à adresser à Monsieur Pascal SCHULTZ soit :

- par mail : pascal.schultz@grandbesancon.fr
- par téléphone : 03 81 61 51 08

10. PROCEDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3
Tél : 03 81 82 60 00
Télécopie : 03 81 82 60 01
Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>